



PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Ville de La Seyne-sur-Mer



APPEL À PROJETS 2026

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Caisse des Écoles
LA SEYNE-SUR-MER

Dossier COSA- Fiche Action- Annexe

Date limite de dépôt des dossiers :

Le Dimanche 15 février 2026

à

Programme de Réussite Éducative

Caisse des Écoles

ESPACE HERMÈS

2 Avenue Charles Gide

83500 La Seyne-sur-Mer



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires



TABLE DES MATIERES

I. Le cadre général	Page 1
II. Les publics bénéficiaires	Page 1
III. Bilan 2025	Page 2
IV. Axes prioritaires du PRE	Page 2
IV.1 Axe 1 – Développer la prévention sanitaire et sociale	Page 2
IV.2 Axe 2 – Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire	Page 3
V. Modalités de l'appel à projets	Page 5
VI. Composition du dossier	Page 5
VII. Envoi des dossiers de demande de subvention	Page 6
VIII. Annexes	Page 7
VIII.1 Fiche action association	Page 7
VIII.2 Rôle du référent associatif	Page 8
VIII.3 Modèle de fiche de suivi mensuel	Page 9

Le Programme de Réussite Éducative

I. LE CADRE GÉNÉRAL :

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) est un dispositif lié à la politique de la ville qui s'intègre au volet éducation-jeunesse des nouveaux Contrats de ville 2024-2030, élaborés au niveau de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM). Il a pour finalité de lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Le PRE Seynois est un dispositif de la ville, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), financé par la Préfecture du Var et **porté par la Caisse des écoles de La Seyne-sur-Mer depuis le 1er janvier 2017.**

Il se caractérise par une double originalité :

- D'une part, la prise en compte de l'enfant dans sa globalité,
- Et d'autre part, l'approche individualisée des parcours éducatifs, où il s'agit de prendre en compte la singularité de chaque situation.

La réussite éducative, qui inclut la réussite scolaire, s'inscrit dans le champ plus large du développement de l'enfant. De nombreuses actions organisées hors de l'école, parfois en collaboration avec elle, y contribuent.

Il est donc nécessaire de rechercher une continuité et une complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs.

Le dispositif repose donc sur :

- Une prise en charge individualisée de l'enfant et de sa famille
- Une approche globale et pluridisciplinaire
- La mobilisation coordonnée des acteurs éducatifs, sociaux, sanitaires et culturels
- Un partenariat étroit avec les familles.

II. LES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES :

Le PRE s'adresse avant tout à **l'enfant et à sa famille** en prenant en compte son contexte scolaire, familial, sanitaire, social, socio-culturel.

Il vise des enfants et des adolescents **entre 2 et 18 ans**, présentant des signes de fragilité pouvant compromettre leur réussite éducative ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable à leur développement harmonieux.

Il concerne les familles confrontées à des difficultés sociales, éducatives ou sanitaires, nécessitant un accompagnement renforcé, individualisé et complémentaire à l'offre de droit commun, qui vivent au sein des **2 Quartiers en Politique de la Ville (QPV) : Berthe et le Centre Ancien** ou lorsque les enfants sont **scolarisés dans des établissements prioritaires**, notamment en « **Rep+** ».

III. BILAN 2025 :

Le bilan des actions menées en 2025 dans le cadre du Programme de Réussite Éducative met en évidence une prédominance des besoins relevant de la prévention sanitaire et sociale. Plus de 55 % des parcours accompagnés relèvent du domaine de la santé, contre environ 30 % pour le champ scolaire. Cette tendance se confirme à travers les actions mises en œuvre, puisque près de 60 % des actions réalisées concernent la santé, contre un peu plus de 20 % pour les actions à dominante scolaire.

Ces données traduisent une évolution des profils des enfants et des familles accompagnés, marquée par une augmentation des fragilités psychiques, émotionnelles et relationnelles, ainsi que des besoins d'accompagnement à la parentalité. Les observations de terrain montrent que les difficultés scolaires sont fréquemment la conséquence de problématiques plus globales, liées au mal-être psychique ou à un contexte familial fragilisé.

Les parcours intégrant des actions de soutien psychologique, de guidance parentale ou d'accompagnement vers le soin favorisent l'apaisement des situations, la mobilisation des familles et une meilleure disponibilité des enfants aux apprentissages. À l'inverse, l'accompagnement scolaire, bien que nécessaire, demeure insuffisant lorsqu'il n'est pas adossé à une approche globale.

La santé psychique et le bien-être constituent aujourd'hui un préalable indispensable à la réussite éducative.

Au regard de ces constats, le maintien d'un axe prioritaire consacré à la prévention sanitaire et sociale pour l'année 2026 s'impose comme une réponse cohérente aux besoins identifiés sur le territoire.

IV. LES AXES PRIORITAIRES DU PRE :

- **AXE 1 – Prioritaire : Développer la prévention sanitaire et sociale**
- **AXE 2 – Complémentaire : Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire**

Dans le cadre de cet appel à projet les priorités suivantes sont à prendre en compte

AXE 1 : Développer la prévention sanitaire et sociale
--

La prévention sanitaire et sociale repose sur une approche globale intégrant les dimensions physiques, psychologiques, éducatives et sociales. La prise en compte du bien-être psychique des enfants, des adolescents et de leurs familles est essentielle pour prévenir les vulnérabilités et soutenir un développement équilibré.

Objectifs :

- Renforcer le repérage précoce et la prise en charge des souffrances psychiques ou traumatiques.
- Accompagner les enfants confrontés à des troubles spécifiques des apprentissages, psychomoteurs ou neuropsychologiques.
- Améliorer l'accès aux soins et soutenir les familles dans les démarches d'orientation et de suivi.
- Promouvoir la santé globale, l'estime de soi et le bien-être des jeunes.

Modalités d'intervention :

Les projets attendus devront proposer :

- Une évaluation précoce des fragilités psychiques, émotionnelles ou développementales.
- Des accompagnements adaptés : soutien psychologique, ateliers de régulation émotionnelle, actions collectives de prévention.
- Une coopération étroite entre professionnels de santé, acteurs médico-sociaux, établissements scolaires et familles.
- Des actions de sensibilisation portant sur la santé mentale, l'hygiène de vie, le bien-être corporel et la confiance en soi.

Résultats attendus :

- Meilleur repérage des troubles et prises en charge plus précoces.
- Renforcement du bien-être psychique et de la stabilité émotionnelle des enfants et des familles.
- Réduction des vulnérabilités psychosociales et des risques associés.
- Développement d'une culture de prévention partagée sur le territoire.

AXE 2 : Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire résulte de facteurs multiples : difficultés d'apprentissage, fragilités personnelles ou familiales, manque de motivation, troubles du comportement ou perte de sens. Les premières alertes apparaissent souvent sous la forme de difficultés scolaires persistantes, d'absentéisme ou de démotivation.

Bien que de nombreux dispositifs existent sur le territoire, certains enfants nécessitent un accompagnement renforcé et personnalisé, pour dépasser des obstacles plus profonds ou cumulés.

Objectifs :

- Repérer précocement les signes de fragilisation scolaire.
- Proposer un accompagnement individualisé complémentaire à l'offre existante.
- Développer des méthodes pédagogiques adaptées favorisant motivation, autonomie et estime de soi.
- Intégrer les facteurs non scolaires qui influencent le rapport à l'école.

Modalités d'intervention :

Les projets devront notamment prévoir :

- La mise en place d'un tutorat individualisé ou en petits groupes, assuré par des intervenants qualifiés.
- Une analyse fine des besoins et un parcours d'aide personnalisé pour chaque enfant.
- L'utilisation de méthodes diversifiées : remédiation, pédagogies actives, outils ludiques, travail sur les compétences psychosociales.
- Une coopération renforcée avec les familles et les établissements afin de soutenir l'assiduité et l'engagement de l'élève.

Facteurs à prendre en compte :

Les actions devront intégrer les déterminants du décrochage :

- Rapport au groupe et relation aux pairs ;
- Sens donné à la scolarité et projection dans l'avenir ;
- Comportements perturbateurs ou signes de mal-être ;
- Absentéisme perlé ou démotivation ;
- Contraintes ou fragilités familiales.

Résultats attendus :

- Remobilisation des élèves en difficulté et prévention des ruptures scolaires.
- Diminution des signes de décrochage (absentéisme, comportements, désengagement).
- Amélioration des compétences scolaires et du rapport à l'école.
- Renforcement du travail en réseau et de l'implication parentale

V. LES MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS :

En fonction des priorités et des objectifs retenus dans cet appel à projets, chaque association peut déposer une ou plusieurs actions dans un ou plusieurs domaines, avec **la nécessité de nommer un référent associatif (Cf. ANNEXE)**.

Chaque action devra faire l'objet d'une fiche action spécifique.

Les associations ayant été financées sur l'année 2026 devront faire un état précis des parcours conventionnés et des parcours réalisés de l'année civile.

Les réponses apportées par l'opérateur s'inscriront dans le cadre des Parcours de Réussite Éducative proposés par l'Équipe de Réussite Éducative.

L'action proposée doit s'adapter au temps de disponibilité des familles et des enfants, **soit privilégier les temps après 16h30 en semaine pour l'axe 2.**

Pour les actions d'aide à la scolarité et éducative, une priorité sera faite pour les actions se déroulant au domicile des enfants et de leurs familles.

VI. LA COMPOSITION DU DOSSIER :

- Le dossier de demande de subvention **Cerfa**.
- Une **fiche action** (jointe en annexe) **par projet déposé**.
- Nommer un **référent associatif PRE**
- **Bilans qualitatifs et quantitatifs des actions conduites en 2025, dans le cadre de la programmation PRE mentionnant :**
 - Le nombre de parcours réalisés et la durée des parcours,
 - Une description des modalités de l'action conduite,
 - Une évaluation de l'impact de l'action proposée sur l'enfant et/ou sa famille.

(Attention AUCUNE DONNÉE NOMINATIVE ne doit être mentionnée)

Chaque mois, l'association s'engage à transmettre au PRE : Une fiche de suivi mensuel complétée par le référent (annexe)

VII. ENVOI DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION :

Le dossier complet sera transmis en un exemplaire au plus tard, le :

Dimanche 15 février 2026

A l'adresse ci-dessous :

CAISSE DES ÉCOLES/PRE
Espace Hermès
2 Avenue Charles Gide
83500 La Seyne-sur-Mer

→ **Questions pédagogiques :**

Coordonnatrice du dispositif- Audrey JACONO – audrey.jacono@la-seyne.fr

→ **Questions administratives :**

Directeur Caisse des écoles – Moncef GHOUAIEL - moncef.ghouaiel@la-seyne.fr

Chaque projet sera examiné en comité technique de programmation, prévu en mars 2026.

La Caisse des écoles se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à projets. Les projets seront examinés en Comité technique de programmation, prévu courant mars 2026, puis soumis pour validation à un Conseil consultatif réunissant les partenaires institutionnels suivants :

La Préfecture du Var, la DDETS, l'Éducation nationale, l'ARS, le Conseil départemental, la Ville de La Seyne-sur-Mer et la CAF.

Le dispositif de Réussite Éducative y sera associé au titre de son rôle de coordination.

**FICHE ACTION ASSOCIATION
A JOINDRE A LA DEMANDE**

ACTION N° :

THÉMATIQUE :

NOM DU RÉFÉRENT	
Qualification du référent	
Lieu d'intervention Domicile Oui Non	
Jours et horaire d'intervention possible	
Modalités d'intervention	
Nombre de parcours en file active (au même moment) et tranche d'âge	
Montant sollicité	

Le Référent associatif dans le cadre du PRE

La nomination d'un RÉFÉRENT associatif est impérative.

Le référent associatif est la personne qui met en œuvre l'action spécifique proposée par l'association. Il centralise les informations relatives à la prise en charge de l'enfant et de sa famille dans les différents secteurs de l'association (ex : ACM , secteur famille...)

Rôle du référent associatif dans le cadre d'un parcours PRE :

- Informer l'équipe opérationnelle PRE de toute modification du parcours du fait du jeune, de la famille, de l'association ou autres.
- Tenir à jour une fiche de suivi mensuel, concernant la participation et l'évaluation de la situation de chaque enfant/famille.
- Participer à des réunions mensuelles de synthèse 2 heures par mois avec l'équipe PRE (transmission fiche de suivi).
- Participer à 3 demi-journées de réunions d'harmonisation des pratiques dans l'année (à définir).
- Organiser des rencontres familles mensuelles afin d'évaluer ou réévaluer les objectifs du parcours engagé.

Si l'association propose des actions d'aide à la scolarité :

- Le référent associatif doit organiser conjointement avec les familles des rencontres avec l'enseignant (ou professeur).

Ces rencontres ont pour objectif :

- De croiser les observations sur le travail et le comportement de l'enfant sur ses différents temps (école, association, famille...).
- D'évaluer la portée de l'aide scolaire mise en œuvre.
- Si nécessaire, de ré-interpeller l'équipe opérationnelle PRE afin de redéfinir les modalités du parcours.
- Le référent associatif doit avoir des qualifications en lien avec les actions proposées, des compétences et expériences dans le domaine d'accompagnement des familles.
- Le référent associatif doit être disponible certains soirs de semaine entre 16h30 et 18h30, afin d'honorer les rendez-vous école et famille.

MODÈLE DE FICHE DE SUIVI MENSUEL PAR PARCOURS

Mois de :

Nom de l'enfant :

	DATE(S)	Objet de suivi
Séances mises en place avec l'enfant et/ou sa famille		
<u>Entretien avec la famille</u>		
<u>Entretien avec professionnel (enseignant ou autres)</u>		
<u>Observations éventuelles</u>		